9CB352 dnc 1c

A914 LE 22 FEV. 2002

"CARRE RESTAURATION"
société anonyme
au capital de 152 400 EUROS
51 rue Bonnabaud
63000 CLERMONT FERRAND
RCS CLERMONT FERRAND B 378 724 629

PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

DU 18 SEPTEMBRE 2001

Le dix huit septembre deux mille un,

A seize heures,

s'est tenue au siège social, une assemblée générale ordinaire annuelle, à l'initiative du conseil d'administration.

Une feuille de présence est émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Monsieur Olivier CARRE préside la réunion et ouvre la séance.

Il est procédé à l'émargement de la feuille de présence, sous le contrôle du bureau, constitué de Madame N. DEFOND et de Madame M. GELLY, scrutateurs choisis parmi les actionnaires, acceptant, disposant du plus grand nombre de voix, et de Madame F. MALLET, secrétaire de séance.

Après avoir arrêté la feuille de présence, le bureau constate que le quorum exigé par la loi et les statuts est atteint.
L'assemblée est donc régulièrement réunie et en mesure de statuer sur les questions à l'ordre du jour, inscrites sur la convocation, qui demeurera annexée au présent procès-verbal.

Puis, il est déposé sur le bureau de l'assemblée les documents suivants :

- la feuille de présence;

- le rapport du conseil d'administration;

Le président déclare alors l'assemblée ouverte et il rappelle l'ordre du jour de la réunion tel qu'il figure en annexe du procès-verbal.

Après cette lecture, le président ouvre les débats et diverses observations sont alors échangées.

Puis personne, ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale décide d'annuler la résolution de mise en distribution de dividendes correspondant à un montant de 222 000 francs, soit 185 francs par action, adoptée par l'assemblée générale du 29 juin 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Puis plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, que le président et les membres du bureau, après lecture ont signé.

COPIE CERTIFIEE
CONFORME